

A.M.M n°	2090065
Composition	Valifénalate 6 % + Fopel 48 %
Formulation	Granulé dispersable (WG)

Classement CLP : H317 - H318 - H332 - H351 - H400 - H410

Danger 

EUH 208 Contient du fopel. Peut produire une réaction allergique

Délai de rentrée : 48h

Usages autorisés	Cultures cibles	Dose maximale d'emploi	Nombre maximal d'applications (intervalle minimum entre les applications)	Stade d'application	DAR	ZNT aquatique
Vigne*Trt Part.Aer.*Mildio u(s)vigne	Vigne, uniquement sur raisin de cuve	2 Kg/ha	2/an/culture (10 jours)	Entre les stades BBCH 15 (5 feuilles étalées) et BBCH53 (grappes visibles)	28 jours	5 m (dont DVP 5 m)
				Entre les stades BBCH53 (grappes visibles) et BBCH83 (changement de couleur des baies en cours)	28 jours	20 m (dont DVP 20 m)
	Vigne, uniquement sur raisin de table	2 Kg/ha	2/an/culture (10 jours)	Entre les stades BBCH 15 (5 feuilles étalées) et BBCH53 (grappes visibles)	F (BBCH53)	5 m (dont DVP 5 m)
				Entre les stades BBCH53 (grappes visibles) et BBCH69 (fin floraison)	F (BBCH69)	20 m (dont DVP 20 m)

non fractionnable

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPE3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur vigne avant le stade BBCH53.

SPE3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur vigne à partir du stade BBCH53.

Spa 1 Pour éviter le développement de résistances du mildiou de la vigne (*Plasmopara viticola*) au valifénalate, le nombre d'applications de la préparation VALIS F est limité à 2 applications maximum par cycle cultural sur vigne.

Afin de gérer les risques de résistance aux substances du même mode d'action (CAA), il est recommandé de suivre les limitations d'emploi par groupe chimique préconisées par la Note commune relative à la gestion des résistances des maladies de la vigne.

L'utilisation de ce produit sur ses usages autorisés n'est recommandée que sur les cultures mentionnées dans le tableau ci-dessus. Certis Belchim BV décline en conséquence toute responsabilité en cas d'utilisation du produit sur des cultures ou pour des cibles non recommandées.